



Décision N° : DG/SG/DPS/DRH35/2024
Casablanca, le 28 MAI 2024

APPEL A CANDIDATURE LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHEES

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hijja 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP ;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

L'ouverture d'un appel à candidature pour le recrutement de neuf (09) agents d'exploitation à affecter, selon les besoins, au niveau des sites relevant des Directions Régionales suivantes :

- Direction Régionale de l'Oriental ;
- Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima ;
- Direction Régionale de Casablanca-Settat ;
- Direction Régionale de Marrakech-Safi ;
- Direction Régionale de Souss-Massa ;
- Direction Régionale de Guelmim-Oued-Noun ;
- Direction Régionale de Dakhla-Oued-Eddahab.

ARTICLE DEUX : MISSIONS DU CANDIDAT

Relevant de leurs Directions Régionales, les principales missions consistent à :

- Participer aux activités de commercialisation et de contrôle des produits de la mer ;
- Assurer les opérations d'identification, de pesage, de contrôle et de classification des produits débarqués ;
- Assurer les tâches administratives et techniques au niveau des sites ;
- Fournir les informations ponctuelles demandées par la hiérarchie ;
- Participer à la réalisation des objectifs de développement, de qualité de service et de rentabilité ;
- Veiller au respect des normes sanitaires et d'hygiène ainsi qu'à l'application des procédures...

Cette description prend en compte les principales responsabilités. Elle n'est pas limitative.

ARTICLE TROIS : PROFIL DU CANDIDAT

- Être de Nationalité Marocaine ;
- Être âgé (e) de moins de 40 ans (au 31/12/2024) ;
- Avoir un diplôme de Technicien, Technicien Spécialisé, BTS, DUT, DEUG ou équivalent en Informatique.

ARTICLE QUATRE : DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé ;
- Copie des diplômes (les diplômes délivrés par des établissements privés ou étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence) ;
- Copie de la carte d'identité nationale.

ARTICLE CINQ : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus avant le 12 JUIN 2024 à 16h30 d'envoyer leurs dossiers de candidature **constitués des pièces de l'article 4** (scannées en version PDF **en un seul document**) et transmis obligatoirement sur le lien suivant : http://rhspace.onp.ma/rh_onp/ dans la référence N° : **DG/SG/DPS/DRH35/2024.**

NB :

- Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération ;
- Tout dossier de candidature incomplet ou sous un autre format que PDF sera rejeté.

Le Directeur Général instituera par décision une commission pour l'organisation des entretiens avec les candidats éligibles.

21/5/24


Le Secrétaire Général
BOUMERAZ Abdelhak